

— Le même numéro dans lequel a paru l'article l' "Inévitable" ?

— Exactement.

— Mais alors ?

— Je vous dis qu'on s'amuse à la *Semaine Commerciale* de Québec.

LA REFONTE DE LA CHARTE

Dépenser n'est pas chose difficile, dépenser à bon escient est moins facile, si nous en jugeons d'après la situation du Trésor municipal en ce moment.

L'étude d'une nouvelle charte se poursuit et nous ne voyons rien jusqu'à présent qui tende directement à changer l'état précaire de nos finances.

Nous disons directement, parce que nous ne comprenons pas qu'une augmentation de taxes soit en elle-même la preuve d'une bonne gestion de la chose publique.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : nous ne sommes pas ennemis des dépenses nécessaires, voire même utiles sans être indispensables. Tout ce qui peut contribuer à rendre la cité salubre, propre, coquette même, n'est pas inutile ; la création et l'entretien de parcs, de jardins, la plantation d'arbres le long des rues et des avenues, le remplacement de trottoirs en bois par des trottoirs en ciment, en pierre, en asphalte, etc., rentrent dans la catégorie des dépenses utiles.

Pour ces dépenses, il peut être nécessaire d'imposer spécialement les contribuables pendant un certain temps, mais les taxes spéciales ne doivent pas revêtir un caractère permanent.

Cependant, si nous étudions l'ensemble de la charte proposée maintenant à l'étude de la commission de révision, nous voyons tout un chapitre de taxes spéciales qui, une fois votées, n'auront pas une durée passagère.

Nous voulons parler des taxes que les quatre réviseurs ont cru devoir inscrire dans leur projet de charte et qui frapperont certains genres de commerce et toutes nos industries.

L'argent coûte peu, sans doute, à nos réviseurs pour qu'ils songent à frapper d'un impôt spécial de \$400, (excusez du peu) tous ceux qui se livrent à une industrie quelconque.

Pour eux, réviseurs, tous avocats, par conséquent peu au fait des questions commerciales et industrielles, le commerce et l'industrie sont tailtables et corvéables à merci. On ne s'occupe pas de savoir si commerçants et industriels peuvent supporter en sus des taxes habituelles

une charge annuelle de \$400, on inscrit simplement dans la charte qu'ils peuvent être frappés du paiement de pareilles sommes.

Nous avons déjà fait remarquer que les propriétaires jouissaient de certaines faveurs, notamment quand ils sont dispensés de taxes pour la partie de leurs propriétés occupée par eux.

Se figure-t-on dans le monde des avocats que, seuls, les commerçants et les industriels tirent des profits de leur travail et de leurs capitaux ?

Nous connaissons cependant des bureaux d'avocats et des cabinets de médecins où les revenus sont autrement importants que ceux de la plupart des commerçants et des industriels. Cependant nous ne voyons pas qu'il soit question de demander un supplément de taxes aux hommes de profession, quels que puissent être leurs gains annuels.

Le commerce et l'industrie sont les deux sources auxquelles s'alimente le trésor municipal, une taxe de $7\frac{1}{2}$ p. c. sur le loyer, la taxe de l'eau et les taxes sur l'habitation personnelle du commerçant et de l'industriel, grèvent suffisamment leur budget.

Leur demander davantage c'est exposer beaucoup d'entre eux à ne pouvoir subsister ; c'est vouloir la fermeture de nombre de magasins et, partant, priver la ville d'une partie de ses revenus.

Cependant, nous ne le savons que trop, hélas ! la municipalité est dans un triste état de finances. Pour sortir du gâchis où l'ont mis les extravagances des années passées, il faut une augmentation de revenus. Pourquoi ne pas tirer ces revenus supplémentaires de l'augmentation provisoire du taux imposé sur les propriétés, les loyers, etc... pourquoi, par exemple, ne pas demander $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ p. c. de plus, suivant les nécessités du budget, aux taxes actuellement existantes ? Tous, ou à peu près, arriveraient, avec un peu de sacrifices, à payer cette taxe supplémentaire, tandis que les \$400 de taxes spéciales, nous allions dire personnelles, seraient hors de proportion avec les ressources de la plupart de nos industriels.

Maintes fois nous avons dit à nos lecteurs, en temps d'élections municipales, qu'ils devaient voter avant tout pour des commerçants et des industriels, c'est maintenant qu'ils peuvent voir combien alors nous avons raison.

Oui, maintenant qu'ils sont menacés dans leur existence même, ils doivent comprendre combien il est nécessaire que les échevins soient

au courant des ressources, des besoins et des nécessités du commerce.

Que la taxe spéciale de \$400 sur les petites industries soit appliquée, combien de petits ateliers devront disparaître, combien d'ouvriers sur le pavé et que de misère à soulager. Nos réviseurs n'ont-ils pas vu cela ? Non, certes, car ils n'auraient pas osé proposer pareille taxe.

Heureusement, nous avons un comité de révision chargé de revoir le travail des premiers réviseurs ; puis, ensuite, nous avons la Législature Provinciale comme dernier recours, au besoin. Qu'on ne s'alarme donc pas trop, ni trop vite, car le projet de charte n'est heureusement qu'un projet.

COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE

L'Association des Voyageurs de Commerce.

— Un chemin de fer électrique. — Le lord maire de Manchester et le sucre d'érable canadien. — Rareté des pruneaux de Santa Clara. — Le saumon de l'Alaska. — Le marqueur d'Irlande. — Le bois de construction à la Jamaïque. — La compagnie Liebig. — Le prix du poivre. — La Imperial Life Assurance Co. augmente son capital. — Le "combine" des manufacturiers d'enveloppes. — Le marché norvégien et les pommes du Canada. — Le sucre d'Australie. — Promotions dans le personnel de la Banque de Montréal. — La gomme du Canada. — Le beurre canadien sur le marché japonais. — Les riz. — Fruits secs. — Nos banques. — Le tabac et les "combines". — Les raisins secs de Corinthe. — Glanures.

L'association des voyageurs de commerce va avoir ses élections annuelles. La nomination des candidats aura lieu demain samedi, et le poll sera ouvert pendant un mois. MM. Lesueur, Watson et Murdock sont candidats à la présidence ; M. James Troie, candidat à la vice-présidence. On ne lui connaît pas de concurrent. Il est un des plus anciens membres du bureau de direction de cette importante association, c'est de plus un homme aux idées larges qui a toujours appuyé l'élément canadien-français. Les canadiens-français, à leur tour, ne l'oublieront pas. La mise en nomination de M. Troie est faite par MM. : Hon. J. D. Rolland, George Remner, Gustave Piché, D. L. Lockerby, Frederick Hughes, J. H. Morin, Thos. Harries, Alfred Elliott, Wm. Kisko, Charles Gurd, E. B. Garneau, John Taylor, John E. Wright, J. G. Lanthier, Wm Brewster, John T. Dwyer, George A. Mann, Gus. Harries, W. P. Beauchamp, Chas. Mills, Peter Maitland, Arthur Fournier, Dr Charles Ault, W. Lespérance, Alphonse Racine et six cents autres.